

Département de la Loire  
Canton de Charlieu  
Commune de PRADINES

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Nombre de conseillers :

En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois, le sept février les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Étaient présents : AUPERT Mickaël, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, SCHIMITZ Jean-Marc, Patrick LARRAY, DENIS Sylvie, FESSY Véronique, , Magali BOULLIER, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, GASDON Maxime, SEIGNERET Ludivine, RIVIERE Mickaël.

Absents : GOUJON Mickaël.

Secrétaire de séance : Hubert MONDIERE.

Date d'envoi de la convocation : 02 Février 2023.

---

### **Objet : Avenant n°1 à la convention de mutualisation**

Vu la délibération n° 2021-097-CC en date du 20 octobre 2021 approuvant la convention de mutualisation et notamment son article II.2 qui prévoit la possibilité de remettre en cause l'absence de facturation du service ADS au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année de cette convention,

Vu la délibération approuvant la convention de mutualisation.

Vu la délibération 2022-068-CC en date du 15 décembre 2022 approuvant la facturation de l'ADS dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023,

Vu le choix de facturation à l'acte,

Monsieur le Maire présente le tableau ci-après reprenant les tarifs unitaires sur la base des coûts 2022 :

A titre d'information :

Prix à l'acte (en Euros)	
<b>Certification d'Urbanisme a</b>	36
<b>Certification d'Urbanisme b</b>	72
<b>Déclaration Préalable</b>	126
<b>Permis d'Aménager</b>	216
<b>Permis de Construire</b>	180
<b>Permis de Démolir</b>	144
<b>Dossier ERP : rédaction</b>	270
<b>Présentation du dossier en Commission</b>	Frais réels

Ce choix conduit à la mise à jour de l'annexe n°1 de la convention de mutualisation qui définit les modalités de fonctionnement du service ainsi qu'à la production d'un avenant n°1 à la convention de mutualisation.

### PROPOSITION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 2 voix « contre »- 5 abstentions – 7 voix « pour » :

- **APPROUVE** le mode de facturation 100% à l'acte,
- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de mutualisation ainsi que l'annexe 1 modifiée,
- **APPROUVE** les modifications de l'annexe 1
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mutualisation.

Fait à Pradines, le 07 Février 2023.

Le secrétaire de séance,  
Hubert MONDIERE

Le Maire,  
Charles BRUN